

Certificat de compétence Amiante – Mise à niveau du Grand-Duché de Luxembourg

REFERENCE: SEC021
Formateur: LUXCONTROL Asbl

1.0 Jour(s)



Description

Formation à l'obtention d'un « Certificat de compétence Amiante » selon l'article 11bis. paragraphe 1 du Règlement grand-ducal du 04.07.2007 – Mise à niveau du Grand-Duché de Luxembourg

Objectifs

La formation à l'obtention d'un « Certificat de compétence Amiante » selon l'article 11bis paragraphe 1 du Règlement grand-ducal du 04.07.2007 modifiant le Règlement grand-ducal du 15.07.1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail, délivre le « Certificat de compétence Amiante » reconnu par les autorités compétentes luxembourgeoises et obligatoire pour le travail dans le domaine de l'amiante.

Public cible

- Chef de chantier
- Chef d'équipe et travailleur technique de sociétés spécialisées dans l'assainissement amiante
- Agents des autorités compétentes et administrations
- Responsables de sécurité au travail
- Architectes
- Ingénieurs techniques et planificateurs
- Exploitant de décharges
- Responsables de sociétés spécialisées dans le traitement de déchets, etc..

Contenu

- Le minéral d'amiante

- Médecine du travail concernant l'amiante
- Utilisation de l'amiante
- Prescriptions et réglementation concernant l'amiante
- Travaux d'assainissements amiante
- Surveillance des travaux d'assainissement
- Test écrit

Pédagogie

Dans cette formation au « Certificat de compétence Amiante » - Mise à niveau Grand-duché de Luxembourg, les différences entre la réglementation du Grand-duché de Luxembourg et les certificats disponibles à l'étranger seront traitées.

Tout participant qui validera par écrit (contrôle organisé en fin de formation par l'Inspection du Travail et des Mines) et avec succès sa formation (le cas échéant contrôle écrit complété par un contrôle complémentaire à l'oral), recevra nominativement un diplôme représentant le « Certificat de compétence » dans le domaine de l'amiante.

Indications

Toute personne désirant participer à la formation « Certificat de compétence Amiante » - Mise à niveau Grand-duché de Luxembourg, doit nous envoyer avant la formation un certificat en cours de validité dans un pays étranger (p.ex. certificats français « Personnel opérateur de chantier Amiante » ou « Encadrement technique de chantier Amiante » ou équivalents).